

Projet présenté par les députés :

MM. Stéphane Florey, Thomas Bläsi, Eric Leyvraz, Christo Ivanov, André Pfeffer, Bernhard Riedweg, Marc Falquet, Michel Baud, Patrick Lussi, Norbert Maendly, Patrick Hulliger, Ronald Zacharias, Pascal Spuhler

Date de dépôt : 11 janvier 2018

Projet de loi

modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) (I 1 05) (Optimisation et simplification des heures d'ouverture. Pour lutter contre le tourisme d'achat : instaurons un horaire unique !)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi sur les heures d'ouverture des magasins, du 15 septembre 1968, est modifiée comme suit :

Art. 9 Heures normales de fermeture (nouvelle teneur)

Sous réserve des régimes particuliers indiqués ci-après ou prévus par le règlement, et des dispositions relatives aux fermetures retardées, l'heure de fermeture ordinaire est 20 h du lundi au samedi.

Art. 14 Fermeture retardée hebdomadaire (abrogé)

Art. 14A Fermeture retardée en décembre (nouvelle teneur)

¹ Pendant la période du 10 décembre au 3 janvier, les magasins peuvent rester ouverts un soir jusqu'à 21h30, avec faculté de servir la clientèle jusqu'à 22h.

² Le département, après avoir pris l'avis des associations intéressées, désigne chaque année le jour de la semaine retenu.

Art. 15 Désignation des soirs (abrogé)**Art. 2 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Contexte et défis du commerce de détail

Le commerce de détail suisse et genevois fait face à deux défis principaux que sont le tourisme d'achat et la numérisation. Ce sont les régions frontalières qui sont particulièrement touchées par la progression du tourisme d'achat depuis l'abandon du taux plancher par la BNS en janvier 2015. En 2016, les consommateurs suisses ont dépensé 10 milliards de francs à l'étranger, soit 10% du chiffre d'affaires du commerce de détail suisse. Comme l'indique le *Retail Outlook 2017* publié par le Crédit Suisse, en 2016 les chiffres d'affaires nominaux ont baissé pour la deuxième année consécutive. Le segment non alimentaire et surtout l'habillement et les chaussures ont particulièrement souffert de l'évolution négative du chiffre d'affaires. Il a également été observé que l'affaiblissement du franc suisse face à l'euro ne faisait pas reculer de manière significative les achats à l'étranger. D'ailleurs, selon les perspectives de la marche des affaires à 6 mois par branche d'activité (en décembre 2017), la branche du commerce suisse se montre pessimiste quant à la marche des affaires¹.

Tourisme d'achat : Genève particulièrement touchée

Les commerçants genevois constatent que les consommateurs effectuent de manière durable leurs courses en France voisine, au vu de la proximité de la frontière pour profiter de tarifs avantageux sur la viande et le secteur alimentaire en général. En mai 2015, la Fédération romande des consommateurs (FRC) constatait que les prix étaient alors entre 35% et 41% plus chers dans les grandes enseignes suisses par rapport à l'une des principales enseignes françaises.

Les prix comptent, mais pas seulement

Genève, objectera-t-on, n'a pas la capacité d'influencer le cours du franc suisse face à l'euro. Notre canton peut toutefois mener, dans le cadre de ses compétences, une politique favorable au commerce genevois en renforçant, comme cela se fait pour les entreprises, les conditions-cadres offertes à un

¹ Source : KOF-EPFZ

commerce de détail qui pâtit de cette forte concurrence transfrontalière. Outre le franc fort, des choix malheureux comme le développement des interdictions de circuler au centre-ville ainsi que la suppression de places de stationnement ont causé énormément de tort au commerce genevois, sachant que les grands centres commerciaux situés en France voisine, qui bénéficient déjà de la faiblesse de la devise européenne, disposent de grands parkings gratuits qui drainent chaque jour de nombreux clients genevois. Autant de clients perdus par les commerçants genevois et d'emplois menacés dans un secteur qui pèse près de 20 000 emplois². En effet, toute dégradation du chiffre d'affaires conduira à une diminution des emplois dans ce secteur, alors que Genève connaît un fort taux de chômage. Le commerce de détail est aussi un des rares secteurs qui procure des emplois à la population sans qu'il soit nécessaire de disposer d'une collection de diplômes.

France voisine : une offre dynamique

En France voisine, le développement de l'offre commerciale ciblant les clients domiciliés en Suisse continue. Des surfaces de ventes sont construites à quelques encablures de la frontière, comme le centre « OPEN » à Saint-Genis-Pouilly qui devrait voir le jour en 2020. D'une surface de 54 000 m² et pouvant accueillir 70 enseignes, le « centre de loisirs commercial » est présenté par ses promoteurs comme « bénéficiant d'un emplacement exceptionnel à huit kilomètres du centre-ville de Genève, OPEN cherchera avant tout à s'inscrire le plus harmonieusement possible dans les équilibres économiques et sociaux du pays de Gex. La zone de chalandise d'OPEN, constituée de 530 000 habitants, est l'une des plus qualitatives de France³. »

Par ailleurs, avec l'ouverture du CEVA prévue fin 2019, les futures gares du tracé risquent de favoriser le déplacement d'une partie de la clientèle des commerces genevois et d'accroître la zone de chalandise des commerces annemassiens. Dans cette perspective, le distributeur Leclerc va agrandir la surface commerciale de son magasin situé près de la gare d'Annemasse de 2700 à 5900 m². En outre, les commerçants genevois craignent la nouvelle concurrence des surfaces commerciales situées dans les gares CEVA au bénéfice, contrairement à eux, de dispositions fédérales permettant des horaires d'ouverture plus étendus⁴.

² Source : Fédération du commerce genevois (FCG)

³ <http://frey.fr/projet/open/>

⁴ Centres de transports publics au sens de l'art. 27, al. 1^{er} de la loi fédérale sur le travail (LTr)

Genève : des horaires illisibles et peu attrayants

Nous nous sommes permis de mentionner les horaires d'ouverture de quelques enseignes situées en France voisine et fréquentées par les Genevois :

- Leclerc (Ferney-Voltaire) ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h30 ;
- Grand Frais (Ferney-Voltaire) ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h30 et le dimanche de 9h à 12h30 ;
- Intermarché (Gex) ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h et le dimanche de 8h30 à 12h30 ;
- Migros (Thoiry) ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h30 ;
- Carrefour (Segny) ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 21h ;
- Intermarché (Gaillard) ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 19h45 et le dimanche de 8h30 à 12h ;
- Leclerc (Ville-la-Grand) ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h ;
- Lidl (Annemasse) ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h ;
- Géant Casino (Annemasse) ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 21h ;
- Migros (Etrembières) ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h30 ;
- Migros (Neydens) ouvert du lundi au samedi 8h30 à 21h et le dimanche de 8h30 à 12h30 ;
- Auchan (Epagny) ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 21h30.

Le premier constat, flagrant, est que les enseignes actives en France ci-dessus bénéficient comparativement d'horaires plus étendus que ceux imposés aux commerces genevois par la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM). L'autre constat est que ces commerces ferment tous les jours de la semaine et le samedi à une heure régulière, à la différence des commerces genevois dont les heures de fermeture variables ne permettent pas de fidéliser la clientèle. A Genève, il y a, pour 6 jours d'ouverture par semaine, quatre horaires de fermeture différents :

- lundi, mardi, mercredi : 19h00 ;
- jeudi : 21h00 ;
- vendredi : 19h30 ;
- samedi : 18h00.

L'horaire harmonisé a fait ses preuves dans plusieurs cantons

En Suisse, les législations de certains cantons permettent une ouverture des commerces selon un horaire uniformisé, du lundi au samedi :

- Ouverture possible de 6h à 23h : Argovie, Appenzell Rhodes-Intérieures, Bâle-Campagne, Glaris, Nidwald, Obwald, Schwytz, Thurgovie et Zurich.

Genève doit ouvrir plus, mais surtout ouvrir mieux !

Les commerçants genevois ont pu constater qu'une seule ouverture hebdomadaire retardée n'avait pas beaucoup de sens, parce que la clientèle, plutôt que faire ses achats jusqu'à 21 heures un seul soir par semaine, préférerait une modeste extension des horaires d'ouverture et disposer d'un horaire unique tous les jours de la semaine.

Ainsi, avec le projet de loi, les commerçants genevois auraient la possibilité d'appliquer un horaire unique, lisible, permettant de fidéliser des consommateurs habitués à un horaire régulier tout en s'adaptant aux évolutions observées dans le comportement des consommateurs.

Les commerçants souhaitent une modeste extension et une uniformisation des horaires d'ouverture de leurs magasins pour lutter contre le tourisme d'achat. Précisons au passage que l'objet du présent projet de loi n'est pas de péjorer les droits des travailleurs, d'ailleurs réglés par plusieurs normes de rang fédéral. Au contraire, l'instauration d'un horaire unique serait favorable au maintien des emplois à Genève.

Le projet de loi ne vise pas simplement une extension des horaires d'ouverture des commerces à Genève. D'ailleurs, l'ouverture hebdomadaire retardée est ainsi supprimée au profit d'une fermeture ordinaire à 20 heures du lundi au samedi.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à ce projet de loi pour donner aux commerçants genevois une opportunité supplémentaire de mieux résister au tourisme d'achat et de préserver ainsi les emplois dans le commerce de détail genevois.